

Vers une révision des critères de sélection des archives contemporaines : point d'étape du groupe de travail « évaluation et sélection des archives »

Mélanie Rebours, Stéphanie Roussel

Citer ce document / Cite this document :

Rebours Mélanie, Roussel Stéphanie. Vers une révision des critères de sélection des archives contemporaines : point d'étape du groupe de travail « évaluation et sélection des archives ». In: La Gazette des archives, n°227, 2012. Nouveaux usages, nouveaux usagers : quels contenus, quels services allons-nous offrir ? pp. 73-80;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_227_3_4964

Document généré le 15/03/2017

Vers une révision des critères de sélection des archives contemporaines : point d'étape du groupe de travail « évaluation et sélection des archives »

Mélanie REBOURS
Stéphanie ROUSSEL

Introduction

La réflexion sur la question de la sélection des archives est ancienne, aussi ancienne que le métier d'archiviste lui-même dont elle constitue, pourrait-on dire, l'essence. Qui sait mieux que l'archiviste qu'il est impossible de tout conserver, que la sélection est l'étape indispensable à la compréhension des archives, que cette sélection soit d'ailleurs volontaire ou fruit de l'histoire, du hasard ?

En France, la sélection des archives publiques est encadrée par les circulaires dites de tri et de conservation des archives, au moins partiellement, puisque tous les domaines de la production administrative ne sont pas couverts par celles-ci. Les groupes de travail chargés de la rédaction des circulaires sous le pilotage du Service interministériel des Archives de France constituent donc un bon observatoire des pratiques de sélection des archives.

Or, il est apparu nécessaire au cours des derniers mois d'améliorer le fonctionnement de ces groupes de travail ainsi que les circulaires produites, souvent très hétérogènes du point de vue tant de leur structure que de leur contenu. Une réflexion a donc été lancée par le Service interministériel des Archives de France visant notamment la rédaction d'un *vademecum* à destination des groupes de travail édictant un certain nombre de règles communes ainsi

que la normalisation des circulaires de tri et de conservation des archives (mise au point d'une feuille de style, harmonisation du vocabulaire employé, etc.).

Au cours de ce travail, il s'est également avéré indispensable de mener une réflexion approfondie sur la question de la sélection des archives, réflexion réclamée depuis longtemps par les archivistes souvent peu satisfaits des échantillons réalisés dans leurs services. Ainsi, depuis le mois de septembre 2011, un groupe de travail piloté par les Archives de France réunit des représentants des services départementaux d'archives, des missions ministérielles des archives, du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de la Défense et des Anciens Combattants et de l'Inspection générale des patrimoines, auxquels ont été associés des statisticiens. Les Archives de France ont en effet souhaité donner à ce groupe de travail une dimension interministérielle afin d'enrichir le plus possible la réflexion. La mission confiée à ce groupe est de réfléchir à la question de la sélection des archives, et en particulier aux méthodes d'évaluation qu'il conviendrait de mettre en place pour rendre plus efficace et plus scientifique ce processus.

Après un retour sur les constats et les attentes qui ont été relevés lors des travaux préparatoires et de la séance inaugurale du groupe de travail, sera présentée la démarche méthodologique retenue ainsi que les premiers résultats de travaux qui devraient aboutir courant 2012.

Les constats et les attentes

Des constats

Lorsqu'ils réfléchissent à leurs pratiques actuelles de sélection des archives, les archivistes émettent généralement des constats assez sévères.

Il faut tout d'abord souligner que la pratique de la sélection est liée à la problématique de la masse des archives produites par l'administration et à l'impossibilité patente d'une conservation intégrale. Il convient donc d'essayer de maîtriser ce volume tant du point de vue intellectuel (description et

exploitabilité des fonds, communication aux chercheurs) que des coûts qu'elle engendre en termes de conservation, de traitement et d'espaces de stockage.

Autre constat : tout en disposant d'études, d'articles relativement abondants et de travaux approfondis en matière de sélection, les archivistes jugent parfois que cette littérature est un peu datée, ne semble pas être immédiatement utilisable et reste éloignée des préoccupations de terrain. Il semble qu'il subsiste un manque de consignes claires, de méthodologie bien définie. Il en résulte de fréquentes remises en question des méthodes de sélection précédentes. Les choix mis en œuvre, rarement documentés, souffrent d'un manque de traçabilité à la fois sur les échantillons constitués et sur les éliminations qui ont pu être faites par le passé. Cela a également pour conséquence de rendre les échantillons peu stables dans le temps et donc difficilement utilisables par les chercheurs. Les circulaires de tri et de conservation des archives sont les premières à témoigner de ces lacunes, mais cela est également valable à l'échelle des tableaux de gestion ou des instruments de recherche.

L'articulation entre circulaires et tableaux de gestion est également une difficulté : si chacun s'accorde à reconnaître la nécessaire diffusion de critères de sélection nationaux, il est également vrai que les critères définis par la réglementation archivistique sont parfois difficilement applicables à une situation locale. Les archivistes procèdent alors souvent à des adaptations au contexte dans lequel ils évoluent, au risque de perdre l'homogénéité des sources d'un point de vue national : les critères de tri alphabétique en sont un bon exemple, les trigrammes Ber. et Tra. ayant souvent dérivé en B et T, voire en une lettre à consonance locale, B ou T seul, etc.

Parallèlement, il n'existe que peu de recul sur l'utilisation, par les chercheurs, d'échantillons déjà constitués dans les services publics d'archives. Cette ignorance dans laquelle se trouve l'archiviste suscite de nombreuses interrogations : les lecteurs ont-ils conscience de consulter des fonds dont la conservation est partielle ? Ces échantillons sont-ils pertinents à leurs yeux ? Peuvent-ils être utilisés ?

Il résulte de ces constats que les pratiques d'évaluation et de sélection sont souvent jugées peu satisfaisantes sur le plan scientifique et manquant de rigueur. L'échantillon est perçu comme un pis-aller, un entre-deux quand on hésite à tout détruire mais que l'on ne peut pas tout conserver.

À cela enfin s'ajoute la question des archives électroniques et de leur sélection, avec plusieurs points à prendre en compte, à commencer par le fantasme d'une

conservation intégrale de données qui « ne prennent pas de place ». Or, à y regarder de près, les coûts de l'archivage électronique sont très importants, au moins aussi élevés que pour le papier et nécessitant une complexité accrue : ils imposeront donc nécessairement des processus de sélection aussi rigoureux que précédemment. La possibilité d'une sélection qualitative fine ne sera d'autre part possible que si l'outil étudié comporte les fonctionnalités de sélection et d'export des données adéquates ainsi que des métadonnées pertinentes pour déterminer les critères de tri, mais leur absence rendra la sélection quasiment impossible. Enfin, l'archivage électronique fait remonter le travail de l'archiviste très en amont de la chaîne archivistique alors que l'évaluation se fait habituellement en aval et qu'une évaluation précoce du fonds n'est pas toujours facile à réaliser.

Des attentes multiples

Face à ces constats, les attentes sont multiples et, si elles se rejoignent toutes sur la question de la sélection, elles sont parfois contradictoires.

Les services producteurs d'archives évoluent dans un environnement de plus en plus contraint (pression juridique, démarche qualité), dans lequel on hésite à détruire (exemple du dossier médical) mais dans lequel la pression immobilière est également forte (de moins en moins d'espaces de stockage disponibles dans les nouvelles générations de bâtiments administratifs, des efforts de rationalisation et de mutualisation). Les besoins des services producteurs sont également importants en matière de production électronique, tant sur l'organisation (mise en place des GED par exemple, urbanisation des systèmes d'information) que sur la gestion du cycle de vie (problématique de volumes et gestion des espaces de stockage, performance des systèmes, etc.). Les attentes des décideurs rejoignent en partie ces besoins, avec un souhait fort de rationaliser les coûts, tant humains que matériels.

Quant aux attentes sociétales, elles se situent entre droit des personnes, histoire individuelle et mémoire collective. La demande sociale et historienne est multiple, depuis la généalogie et l'histoire personnelle jusqu'aux études statistiques utilisant de grandes masses de documents. De plus en plus, la demande des lecteurs concerne l'étude de trajectoires individuelles. Le public attend une réponse immédiate et forcément complète à ses demandes de consultation, estimant parfois que les archives sont conservées, classées, inventoriées, numérisées et surtout indexées dans leur intégralité. Au sein de

cette demande très individualisée, il faut en réalité distinguer, d'une part, le besoin juridique de prouver un droit, d'accéder à une prestation : les cas les plus fréquents correspondent aux naturalisations, aux droits à la retraite, aux règlements de succession. Il est difficile, pour un service public, de ne pas répondre à ce besoin, dès lors qu'il touche à la vie même des personnes, avec des situations personnelles parfois délicates. On rencontre, d'autre part, les recherches liées à l'origine et à l'histoire personnelle des individus, avec une criticité plus ou moins forte : période de guerre, accès aux origines, affaires judiciaires ou tout simplement généalogie et souhait de connaître ses ancêtres.

La question de la sélection doit donc prendre en compte l'ensemble de ces aspects et doit déterminer comment faire le départ entre ces demandes multiples, comment établir les priorités, choisir de les satisfaire ou non, tout cela au regard de la maîtrise des coûts et de la masse des archives.

Premiers travaux du groupe

Les axes de travail qui ont été définis sont au nombre de trois : le partage d'un vocabulaire commun, l'élaboration d'une grille méthodologique générique et la réflexion sur des typologies précises de documents.

Travail sur le vocabulaire

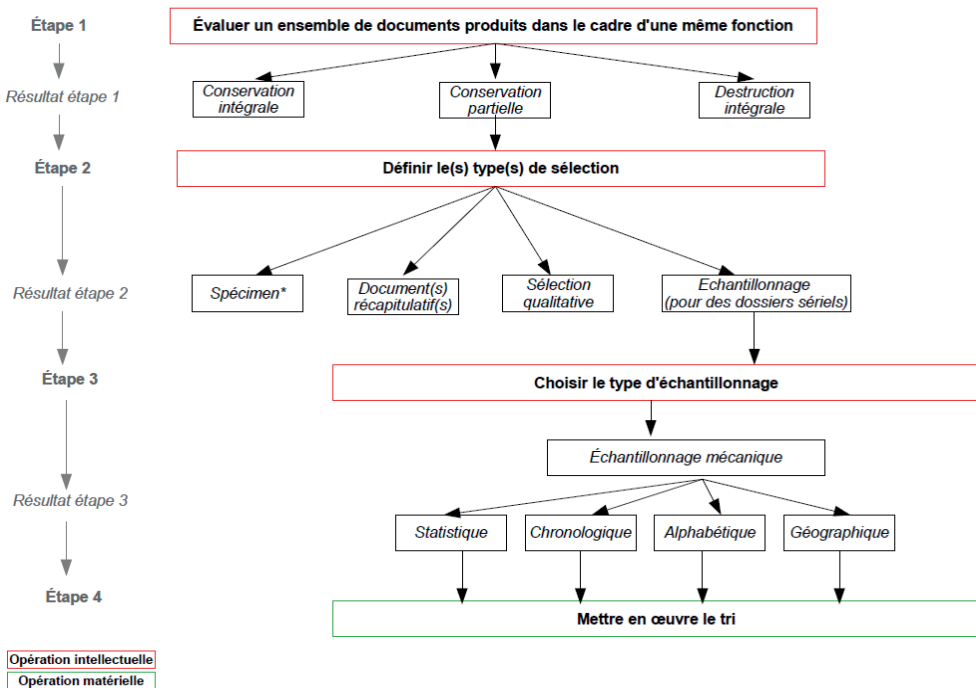
Les premières réunions du groupe de travail ont pointé, d'une part, le manque de précision du vocabulaire relatif à l'évaluation et à la sélection des archives et le besoin d'harmoniser celui-ci et, d'autre part, l'existence d'un jargon propre aux archivistes, qui n'est pas ou peu partagé par nos autres interlocuteurs. Par exemple, la notion de tri, si elle paraît claire pour les archivistes, ne désigne pas la même réalité dans le vocabulaire des statisticiens pour lesquels le tri se rapporte à une notion d'ordonnancement et de classement (exemple : trier des données par ordre alphabétique).

Le groupe de travail a donc commencé par constituer un glossaire qui alimentera le livrable final. Les premiers débats se sont révélés particulièrement intéressants, montrant que des notions que l'on croyait évidentes (celle de tri interne ou de spécimen par exemple) méritent en réalité des éclaircissements.

Élaboration d'une grille méthodologique

Face au constat détaillé ci-dessus qu'il existait une littérature assez abondante sur le sujet de la sélection bien que déjà assez ancienne, il a été décidé de se concentrer sur l'élaboration d'un outil méthodique plus pragmatique, utilisable facilement et directement par les archivistes, outil qui devrait à la fois donner des directives précises et prendre en compte les réflexions antérieures au groupe de travail. Le choix s'est donc porté sur l'élaboration d'une grille méthodologique, qui récapitulera, étape par étape, les points d'attention à avoir lors des différents moments de la démarche d'évaluation et de sélection. Il ne s'agit donc pas d'un outil d'application mécanique mais bien d'une aide remplaçant la réflexion de l'archiviste au cœur même du processus de sélection.

Dans un premier temps, la démarche a été modélisée par le schéma suivant.



Modélisation de la démarche de sélection

Le schéma distingue quatre étapes dans la démarche se décomposant en trois opérations intellectuelles : l'évaluation, la définition de la sélection, le choix du type d'échantillonnage, aboutissant à la dernière opération, matérielle, de mise en œuvre du tri. La grille méthodologique devra donner, pour chacune de ces étapes, tous les points à prendre en compte pour définir un scénario mais également des directives pour la mise en œuvre du scénario retenu. Ce guide permettra également d'alimenter la documentation des choix de sélection effectués par les archivistes que le groupe de travail souhaite rendre plus systématique.

Bien que les travaux ne soient pas encore aboutis, plusieurs tendances se dessinent d'ores et déjà : rappel de l'importance de la phase d'évaluation en amont de toute décision d'échantillonnage, généralisation de pratiques de réévaluation des fonds à périodicité régulière, documentation systématique des échantillons réalisés comme des éliminations, développement de la pratique du spécimen à chaque changement du fonctionnement administratif, promotion du tri mécanique statistique consistant à prélever un pourcentage de dossiers aléatoires de préférence au tri chronologique ou alphabétique. Ces réflexions demandent encore à être affinées mais constituent les premiers jalons de ce travail.

Travail sur des typologies

Enfin, le groupe a également décidé de travailler sur quatre typologies de documents présentant des difficultés récurrentes : les dossiers de personnel, les dossiers de marchés publics, les dossiers de subvention et les chronos et courriers, notamment d'intervention. La réflexion sur ces catégories doit permettre, d'une part, de tester la grille et sa pertinence et, d'autre part, de donner enfin des directives claires sur ces sujets ou à défaut des éléments de réflexion qui pourront guider les choix des archivistes.

Conclusion

Le succès qu'a rencontré l'appel à participants et les premières réunions du groupe de travail ont montré que la nécessité de réfléchir à nos pratiques de sélection est réelle et que la demande des archivistes à cet égard est forte. Pour

y répondre dans des délais raisonnables, le groupe de travail s'est efforcé d'adopter une démarche pragmatique et constructive qui pourra être mise en œuvre dans des contextes variés. Pour autant, il semble évident que la sélection n'est pas une science exacte et la méthodologie proposée n'aura rien de mécanique ni d'absolu : elle ambitionne d'être un outil d'aide à la décision pour l'archiviste, nullement de le remplacer.

Stéphanie ROUSSEL

Conservateur du patrimoine

Service interministériel des Archives de France,
bureau de la gestion, de la sélection et de la collecte

(juillet 2010-juillet 2012)

stephanie.rousseau@culture.gouv.fr

Mélanie REBOURS

Conservateur du patrimoine

Service interministériel des Archives de France,
bureau des missions

melanie.rebours@culture.gouv.fr